



Edité le : 10/07/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SAUR VALLEE DU RHONE
SYLVAIN FAURE

AGENCE GARD LOZERE
250 AVENUE FLEMING
30000 NIMES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par ().**

Identification dossier :	LSE23-103461	Analyse demandée par :	ARS DT DU GARD
Identification échantillon :	LSE2307-34082-2	N° Prélèvement :	00172066
N° Analyse :	00173436	Nature:	Eau à la production (turb>2)
Point de Surveillance :	STATION DES SOUDANS	Code PSV :	000000476
Localisation exacte :	DEPART DISTRIBUTION	Dept et commune :	30 VERFEUIL
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,1740841100	Y :	4,4436586500
UGE :	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR		
Type d'eau :	T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J		
Type de visite :	P1	Type Analyse :	S.MB
Nom de l'exploitant :	SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES ZI SAINT CEZAIRE AVENUE DU DR PLEMING 30000 NIMES		
Nom de l'installation :	STATION DES SOUDANS	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 05/07/2023 à 09h17 Réception au laboratoire le 05/07/2023 à 16h14 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / LEROY Mathilde Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
Traitement :	CHLORE		
Motif du prélèvement :	S1		
Code :	000430		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 05/07/2023 à 18h25

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-----------------------	--------

.../...

Edité le : 10/07/2023

Identification échantillon : LSE2307-34082-2

Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	11S-MB	14.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0	25 #
pH sur le terrain	11S-MB	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11S-MB	0.65	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Chlore total sur le terrain	11S-MB	0.66	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11S-MB	23	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1	#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11S-MB	41	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1	#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1	0 #
Escherichia coli (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1	0 #
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0 #
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	1	0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Turbidité	11S-MB	0.42	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10	1 0.5 #
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique brute à 25°C	11S-MB	674	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50	200 1100 #

11S-MB ANALYSE (S.MB) RECONTROLE BACTERIO (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Jean-christophe D'OLIVEIRA
Directeur Qualité

